

La peine de mort est irrévocable, une voie imposée, ce qui la classe donc à part des autres peines. C'est pourquoi il faudrait y avoir recours lorsque le crime est extraordinaire, qu'il témoigne d'assez de haine et est assez dangereux du point de vue social pour justifier cette mesure extrême. Lorsqu'on tue un homme avec préméditation, ce n'est pas du tout la même chose que de le voler, et j'estime que la punition devrait être un rapport avec la gravité de l'acte. J'appuie donc la peine de mort, au nom de la justice et de la dignité humaine, en dehors de toute considération pour la force de dissuasion qu'elle représente. Pour moi, la peine doit être fonction de la gravité du crime.

Notre régime pénal ne fait pas appel seulement à la notion de dissuasion, mais à la notion de justice et, par conséquent, un homme qui a commis un crime doit être puni en fonction de la gravité de son acte. Le crime qui a emporté une vie étant irrévocable, il doit en être de même de la punition.

Dans toutes les religions que je connais, on estime que la vie humaine est sacrée et que l'on doit accentuer son caractère sacré en ôtant la vie à ceux qui ôtent la vie à autrui. Faire entendre à quelqu'un que, s'il ôte la vie à autrui, il ne souffrira que de quelques inconvénients mineurs, c'est ramener à peu de choses la valeur de la vie humaine. Je crois que nous en sommes arrivés à ce point aujourd'hui.

Pour beaucoup, la peine de mort est un meurtre légalisé, car elle inflige au criminel la même peine que celle qu'il a infligée à sa victime; pourtant c'est exactement ce qui se passe dans la plupart des punitions. La différence entre la punition et le crime, c'est que l'une est une sanction légale ou une mesure que la société prend à l'égard des criminels, tandis que l'autre ne l'est pas. Quant à la brutalité de l'acte, je pense que les gens sont encore plus brutalisés par leur ration quotidienne de télévision. Quoi qu'il en soit, ils souffrent moins des punitions que de notre incapacité de punir sérieusement les actes de brutalité.

A maintes reprises, mes collègues de cette Chambre ont cité Edmund Burke. Je crois également, comme lui, que chaque député doit décider selon sa conscience. C'est ce que j'ai fait et je n'ai pas l'intention de me soustraire à cette responsabilité, j'ai l'intention de l'assumer pleinement. Je suis conscient de ma responsabilité, l'histoire retiendra ma décision et la jugera. Je ne cherche pas à m'en excuser, pas plus que je ne cherche à me cacher derrière les résultats d'un quelconque sondage. Je proclame devant vous, mes chers collègues, devant les citoyens de ma circonscription de St. Catharines, et même devant tous les Canadiens et devant Dieu, je proclame ici-même que je voterai pour le maintien de la peine capitale.

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Tout d'abord, je vois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) vient de revenir et je voudrais l'accueillir à nouveau parmi nous. Je voudrais souligner—

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque également le Règlement. J'aimerais souligner que des comités se sont réunis cet après-midi—

Des voix: Règlement!

Une voix: Un à la fois.

Peine capitale

M. Paproski: Voilà bien le genre d'idiotie dont le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) pourrait se dispenser. Des comités se sont réunis cet après-midi—

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur adjoint: Les rappels au Règlement ne devraient pas être faits tous à la fois.

Mme Holt: Vous ne savez pas ce que je vais dire.

M. Paproski: Mais si, nous savons bien ce que vous allez dire.

Mme Holt: Je sais que des comités se sont réunis, mais j'étais à l'une de ces réunions quand le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a proposé l'ajournement de la Chambre. J'aimerais rappeler qu'il est le seul député à avoir assisté à l'ensemble de ce débat très important et, à certains moments, aucun des députés de là-bas n'était présent.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je suis certain que le député conviendra avec moi que ce genre d'intervention n'aide en aucune mesure ni le déroulement du débat ni les travaux de la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt) n'a absolument pas le droit de dire qu'elle m'accueille à nouveau parmi vous. Je suis resté à ma place tout l'après-midi, à l'exception de quelques minutes, et je pense que j'avais alors le droit de quitter la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Peter P. Masniuk (Portage): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà, par le passé, dit avec quel plaisir je participe aux débats de la Chambre. Mais le débat en cours ne ressemble en rien à tous les autres. Jamais nous n'aurons à débattre de sujet plus grave, plus sérieux que celui qui nous occupe en ce moment, soit la peine capitale. Ces choses que j'ai l'intention de déclarer aujourd'hui comptent parmi les plus pénibles qu'il me sera jamais donné de dire, mais j'estime que je me dois de les dire. Contrairement à d'autres circonstances, il ne me sera pas particulièrement agréable de plaider ici aujourd'hui contre le bill C-84 du gouvernement et en faveur de la peine capitale. En toute sincérité, je suis profondément convaincu que la peine capitale devrait faire partie de tout corps de lois juste, et, aujourd'hui, je tenterai d'expliquer quelques-unes des raisons qui me poussent à être partisan de la peine capitale, d'expliquer pourquoi je crois devoir l'être.

Je sais qu'être partisan de la peine capitale n'est pas une position intellectuelle très à la mode actuellement. Le sentiment que, parfois, la peine capitale, l'exécution, est le seul moyen juste et moral, de régler le cas de certains criminels, gêne les intellectuels. Ce sentiment n'est pas très compatible avec leurs ordinateurs ni avec leurs diagrammes, leurs graphiques et tous leurs tableaux statistiques. Les actes irrationnels d'un meurtrier qui agit comme un dément et massacre des innocents dérangent beaucoup le monde ordonné et logique de ces intellectuels. Monsieur l'Orateur, je n'ai certainement jamais prétendu être un intellectuel, mais quelqu'un comme moi sait sans doute mieux que les intellectuels ce que pensent et ressentent bon nombre de Canadiens moyens.